



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 07/2019
au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC
pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du
Centre communal et scolaire (CCS).

Délégué municipal
M. Christian Dugon

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Le bâtiment, Centre Communal Scolaire, (CCS) Construit en 1987 a levé bien des discussions sur son esthétisme. Mais en 32 ans, peu de travaux de rénovation ont été faits. En effet, ce sont principalement des travaux d'entretien et de mise en conformité qui ont été réalisés, tels que des travaux de peinture (intérieur et extérieur), la transformation de l'éclairage par du LED dans la grande salle et les couloirs, ou encore l'isolation phonique du foyer et des couloirs. Des interventions sur la toiture suite à des fuites et la transformation de la rampe d'accès, afin qu'elle réponde aux normes actuelles, ont également été réalisées. Pour terminer, nous avons aussi procédé à la transformation d'un local technique en local de réunion et au changement de la chaudière à bois (CAD). Force est donc de constater que ce bâtiment vieillit bien.

2. Intention

Après 32 ans, malgré un entretien régulier (vitrification toutes les années et deux ponçages complets), l'usure du parquet de la salle polyvalente ainsi que le vieillissement des amortisseurs du plancher font qu'ils ne correspondent plus aux normes sportives, édictées par l'Office fédérale du sport (OFSP), raison pour laquelle une intervention plus conséquente est nécessaire.

Profitant de ces travaux, un rafraîchissement de la peinture sera effectué sur une hauteur de 3 m. Une protection d'angle sera posée sur tous les murs et l'isolation phonique abîmée sera remplacée sur une hauteur de 1.2 m.

Sous réserve des disponibilités des entreprises, il est prévu de réaliser ces travaux durant les vacances scolaires d'été.



3. Coût des travaux

Les coûts des travaux envisagés, sur la base des offres rentrées, s'articulent comme suit :

Sol sportif selon directives de l'Office fédéral du sport	
Forfait d'intervention	CHF 1'500.--
Arrachage du sol existant	CHF 13'000.--
Préparation du support	CHF 17'000.--
Sol sportif à élasticité combinée systémique (parquet)	CHF 62'000.--
Finitions	CHF 6'000.--
Marquage	CHF 6'000.--
Nettoyage de fin de chantier	CHF 1'000.--
Sous-Total	CHF 106'500.--
Menuiserie : Parois anti-bruit	
Fourniture des panneaux	CHF 1'840.--
Démontage et pose des panneaux	CHF 1'620.--
Sous-Total	CHF 3'460.--
Peinture	
Protection et préparation	CHF 345.--
Rhabillage	CHF 565.--
Application peinture	CHF 2'112.75
Fourniture et pose de baguette d'angle	CHF 425.--
Sous-Total	CHF 3'447.75
Total hors TVA	CHF 113'407.75
TVA 7.7%	CHF 8'732.40
Divers et imprévus, 10% arrondi	CHF 12'859.85
Total TTC	CHF 135'000.--

4. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 8'167.50 par an.

5. Conclusions

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

- vu le préavis municipal no 07/2019, concernant une demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour le financement de la réfection du parquet de la salle polyvalente du CCS sis Pré-Morlot 3 à Arzier,
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Ouï les conclusions des commissions précitées,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter le préavis municipal no 07/2019, concernant une demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour le financement de la réfection du parquet de la salle polyvalente du CCS sis Pré-Morlot 3 à Arzier.
2. D'accorder un crédit de CHF 135'0000. -- TTC pour le financement de ce projet.
3. De financer ce dernier par la trésorerie.
4. D'amortir ce projet sur 20 ans par prélèvement au fond de rénovation du bâtiment.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz